



FRANZ BOUTONNECE PATIN/ALAPP

Selon l'Agence du médicament, 736 cas d'effets secondaires graves liés à la prise de fluoroquinolone ont été signalés entre 2017 et 2023.

« On ne s'attend pas à être handicapé à cause d'un antibiotique »

SANTÉ Les fluoroquinolones, destinées à guérir des infections bactériennes graves, sont régulièrement prescrites à mauvais escient en France, alors qu'une étude vient de confirmer leur grande toxicité.

À 45 ans, Estelle (1) ne peut faire un pas sans une canne. Pour cette mère de deux jeunes enfants résidant à Paris, tout commence un matin de mars 2024. « Impossible de me lever, se souvient-elle. Mes jambes ne répondaient plus. Des orteils aux hanches, j'étais comme paralysée. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait. J'ai demandé de l'aide à une voisine, pour qu'elle s'occupe des enfants, et j'ai appelé le Samu. » Après une batterie d'examen, le lien est fait avec le Tavanic, un antibiotique de la famille des

fluoroquinolones, prescrit à Estelle par une ORL pour soigner une sinusite, et qui présente des risques d'effets secondaires graves. « J'en étais au quatrième jour de traitement. La médecin qui me l'avait prescrit m'avait juste dit de l'arrêter si j'avais mal au tendon d'Achille. Résultat, pendant deux mois, je ne pouvais plus marcher, ni dormir à cause des neuropathies, des douleurs comme des éclairs dans les nerfs de la jambe. Cela fait onze mois que j'ai des troubles de la marche et des douleurs aux jambes qui me handicapent au quotidien, sans certitude de récupérer un jour. »

L'histoire d'Estelle fait écho à deux expertises rendues publiques jeudi 20 février par

l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), qui confirment la toxicité des fluoroquinolones. Ces antibiotiques, connus sous les noms de Ciflox, Uniflox, Tavanic ou Oflozet, sont destinés à guérir des infections bactériennes graves pouvant engager le pronostic vital. Ils sont « particulièrement efficaces », si ce n'est qu'ils présentent des « effets indésirables rares mais graves, invalidants, persistants et potentiellement irréversibles touchant notamment les muscles, les articulations et le système nerveux ».

L'ANSM affirme que 736 cas d'effets secondaires graves ont été signalés entre 2017 et 2023. Fait singulier : au moins un tiers de

ces patients se sont vu prescrire cette famille d'antibiotiques en dehors des recommandations de leur autorisation de mise sur le marché, c'est-à-dire à mauvais escient, pour des infections urinaires ou des rhinites, comme ce fut le cas pour Estelle. « Des situations de mésusage sont encore rencontrées, situations qui exposent au même risque d'effets indésirables », admet l'Agence du médicament. Laquelle rappelle « aux professionnels de santé que ces antibiotiques ne doivent être prescrits que lorsque leur utilisation est indiquée et après avoir informé le patient des risques potentiels ».

Certes, après des mesures prises au niveau européen pour restreindre leur indication, la consommation de fluoroquinolones a reculé de 50 % entre 2014 et 2023. Mais, en France, le nombre de prescriptions reste élevé : « Avec 2,2 millions de délivrances de fluoroquinolones en ville pour 1,7 million d'utilisateurs en 2023, l'utilisation de ces antibiotiques est inférieure à la moyenne européenne, mais reste plus élevée que dans certains pays européens », relève l'ANSM.

SOIXANTE PLAINTES DÉPOSÉES

Pour autant, l'Agence ne prévoit pas, pour le moment, d'encadrement plus strict des prescriptions. Au grand dam de Philippe Coville, président de l'Association d'aide et d'informations sur les effets délétères des fluoroquinolones, qui estime « à plusieurs milliers le nombre de victimes au regard du nombre de prescriptions ». Lui-même victime de douleurs neuropathiques « permanentes qui perturbent (sa) vie au quotidien » depuis la prise d'un de ces antibiotiques en 2021, il réclame une prise en charge des patients victimes et des mesures de contrôle strict des prescriptions.

Autre cheval de bataille de l'association, qui s'appuie sur des centaines de témoignages de patients : la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire pour « établir la responsabilité des pouvoirs publics » dans une affaire « où les dysfonctionnements sont proches de ce qui s'est passé avec le Mediator ». En revanche, pas de demande de retrait du médicament : « La complexité de cette molécule, c'est qu'elle est indispensable pour soigner des pathologies graves », reconnaît Philippe Coville, qui se félicite néanmoins que l'étude de l'ANSM « montre enfin de façon détaillée la profonde toxicité de ces antibiotiques ».

« Ça commence à bouger », assure-t-il, souhaitant qu'une information judiciaire soit bientôt ouverte. Soixante plaintes ont été déposées auprès du pôle de santé publique du parquet de Paris, et une enquête au sujet des prescriptions abusives est ouverte, pour négligence et mise en danger d'autrui. « C'est l'antibiotique le plus toxique prescrit. Ce n'est plus possible que les médecins généralistes continuent de prescrire ça à la légère. Il y a des milliers de blessés graves et leur nombre continue de s'accumuler, sans que certains fassent le lien », insiste Philippe Coville. ■

ALEXANDRA CHAIGNON

(1) Le prénom a été modifié.